

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13 Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : M. Philippe FAYOLLE qui donne pouvoir à M. André MICHEL, Mme Béatrice RODRIGUES qui donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Sylvie SECOND qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire GARIN, Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Bernard GAGNIERE, M. Christophe FERRIER qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, M. Jean-Christophe VOUTE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MARJOLLET

N° 2025-11-24-02

OBJET : Tarif de la redevance assainissement 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence assainissement sera exercée par la Communauté de Communes de Forez-Est qui sera donc en charge d'établir la redevance assainissement.

La Communauté de Communes ayant son premier conseil communautaire le 07 janvier 2026, la tarification 2026 ne sera votée et effective qu'à cette date.

Il est donc demandé aux conseils municipaux de voter la redevance 2026 qui sera nécessaire pour le calcul de la redevance du 1^{er} janvier 2026 au 07 janvier 2026.

La communauté de communes a fait savoir qu'elle appliquerait une augmentation de 2% sur les tarifs de la redevance 2025.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1° **Fixe** les tarifs de la redevance assainissement comme suit :

- Droit fixe de 28,56 €
- Prix au m3 de 2,55 €

2° **Charge** Monsieur le Maire d'informer les services de la Communauté de Communes de Forez-Est des tarifs votés pour 2026

3° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle MARJOLLET



Le Maire,
Pierre SIMONE

